

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU 28 MAI 2021**

Le 28 mai 2021, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19h15. Madame Valérie DUTRION-MASSET arrive en cours de séance. Monsieur Gilles FROSSARD est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 09 avril 2021.

**Le Conseil Municipal** approuve le compte de gestion du receveur municipal du budget principal 2021 et du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2021.

**Le Conseil municipal**, sous la présidence de Madame Dorothee GROS, Adjoint au Maire :

☐ approuve le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	1 060 454.09 €	Dépenses :	669 906.06 €
Recettes :	1 496 635.36 €	Recettes :	955 368.15 €
<b>Résultat</b>		<b>Résultat</b>	
<b>de fonctionnement 2020 :</b>	<b>+ 436 181.27 €</b>	<b>d'investissement 2020 :</b>	<b>+ 285 462.09€</b>
<b>Restes à réaliser dépenses</b>	<b>693 223.51 €</b>		
<b>Restes à réaliser recettes</b>	<b>462 705.41 €</b>		

☐ approuve le compte administratif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » de la Commune pour l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	21 271.04 €	Dépenses :	10 355.85 €
Recettes :	24 140.35 €	Recettes :	19 103.94 €
<b>Résultat</b>		<b>Résultat</b>	
<b>de fonctionnement 2020 :</b>	<b>+ 2 869.31 €</b>	<b>d'investissement 2020 :</b>	<b>+ 8 748.09 €</b>

**Le Conseil municipal** confirme l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2020 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2020.

**Le Conseil municipal** décide des critères de prise en charge des frais de déplacement liés à un stage ou une formation du personnel communal.

**Le Conseil municipal** décide la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, comme suit : Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 31.5/35°, Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 8.9/35° ; Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 10/35°.

**Le conseil municipal** décide la participation communale au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2021 basée sur 0.35 € par habitant.

**Le conseil municipal** procède au remplacement de Madame Gisèle MEZIER, conseillère municipale démissionnaire :

- ☐ CCAS : Madame Dorothee GROS
- ☐ Commission scolaire, petite enfance et restaurant scolaire : Madame Véronique GAUTIER ;
- ☐ Commission voirie, entretien des équipements sportifs et fleurissement : Madame Nelly BOYER ;
- ☐ SIVOM ACCORD : Madame Dorothee GROS ;
- ☐ Commission solidarité du Grand Chalon : Monsieur Raphaël GONOT ;

**Le conseil municipal** prend acte des décisions du Maire n° 06 à 10/2021

Séance levée à 21h55

Le Maire,  
Laurent DENEAUX